



CRR DE PARIS
IDA RUBINSTEIN

PARCOURS ÉTUDES

CYCLES SPÉCIALISÉS MUSIQUE
du CRR de PARIS

Mardi 8 septembre 2026 – 14h - Auditorium

Introduction

Benoît Girault, directeur

Informations importantes de rentrée

Inscription administrative : avant le 11 septembre 2026

Délivrance d'un accusé de réception indispensable pour le prêt d'un studio de travail et l'accès aux cours en attendant la carte de l'élève

Inscription pédagogique : du 14 septembre au 2 octobre 2026

La fiche pédagogique est à faire signer par tous les enseignants
Délivrance de la carte d'élève

Calendrier

- Reprise des cours d'instrument : jeudi 10 septembre 2026.
- Affichage Formation musicale & Ensemble vocal : vendredi 11 septembre 2026 après midi
- Orchestre des Jeunes : mercredi 9 septembre 16h15 - 18h15
- Rencontre avec les professeurs de musique de chambre : semaine du 14 septembre
- Reprise des cours de Formation musicale : mercredi 16 septembre 2026
- Reprise des cours d'Ensemble vocal : lundi 21 septembre 2026.

Cursus – Cycle spécialisé instrument

UV 1 : dominante

2 ans (+ 1 année dérogatoire éventuelle)

L'examen terminal est obligatoirement présenté la 2^e année du cycle, et présenté une seconde fois en cas d'échec, la 3^e année. Par dérogation, un élève admis dans l'enseignement supérieur ou en CPES au CRR de Paris peut être admis à concourir dès la fin de la première année

UV 2 : formation musicale

formation auditive et rythmique, sensorialité, corporalité, éléments de connaissance théoriques, analytiques et culturels

Ne peut être différée

Equivalence/exemption : étudiant lauréat d'un Certificat de FM 3^e cycle *validé dans un CRR ou CRD en tant qu'UV de DEM*

UV 3 : écriture, érudition

Écriture

Analyse, culture musicale, histoire de la musique

Peut être différée d'un an

UV 4 : pratiques collectives

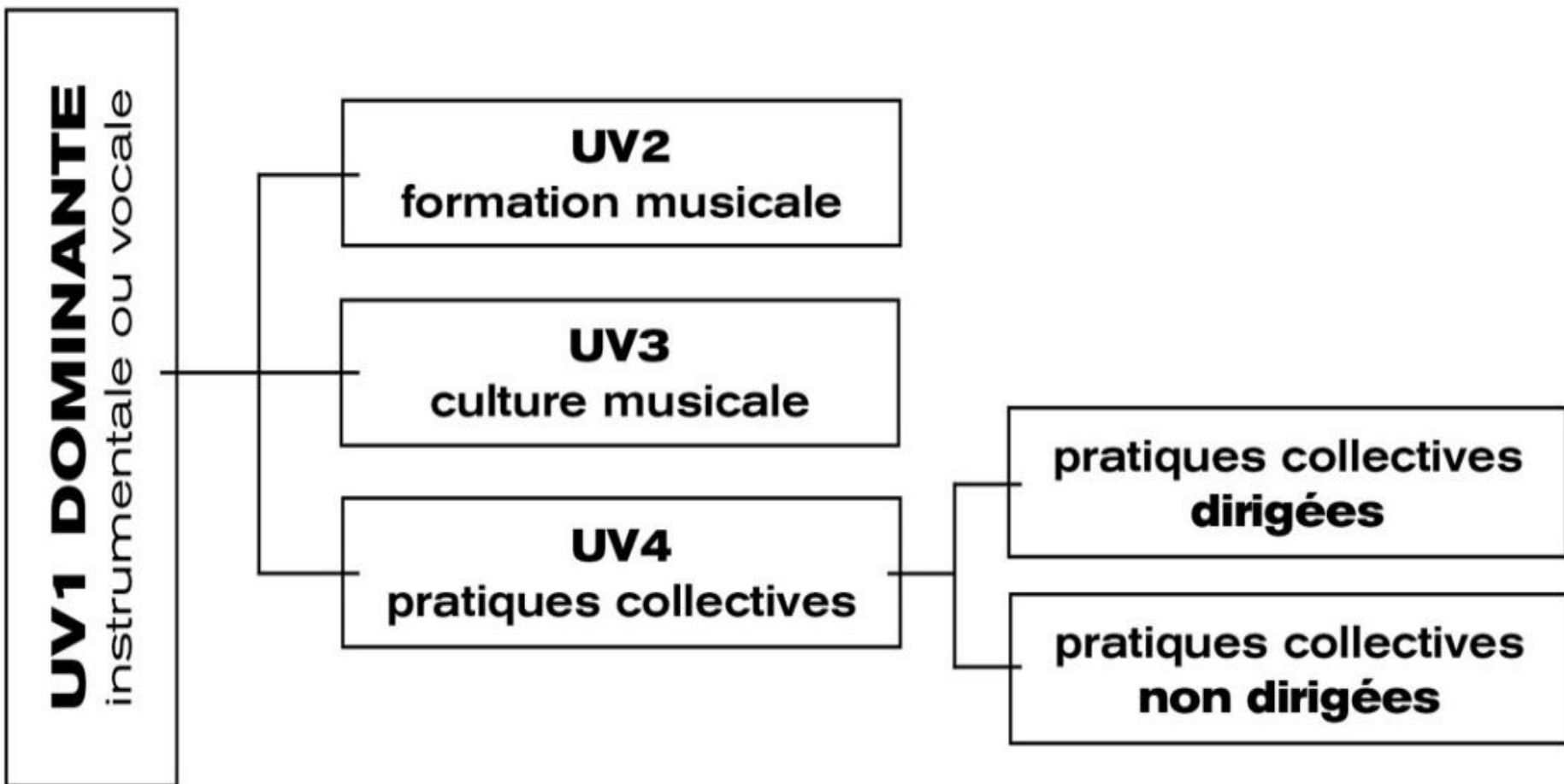
Pratique dirigée : (orchestre, ensemble vocal ou instrumental)

Pour les pianistes, organistes, guitaristes... : ensemble vocal, initiation à l'accompagnement, classe mélodies et lieder, harmonisation au clavier, déchiffrage, improvisation....

ne peut être différée : elle est obligatoire pendant toute la durée d'inscription en discipline dominante et doit être suivie sauf exceptions au sein du conservatoire référent

Pratique non-dirigée (musique de chambre)

peut être différée d'un an – validée sur 2 ans minimum, moyennant 4 productions publiques



Cursus – Cycle spécialisé : autres disciplines

composition électroacoustique
composition instrumentale et vocale
écriture
direction de chœur
analyse musicale
histoire de la musique
formation musicale
orchestration

Où suivre les UV (s) ?

L'UV 1 doit obligatoirement être suivie au CRR de Paris

Les UV2 et UV3 peuvent être suivies au CRR ou dans le réseau des conservatoires de la ville de Paris, sous réserve de places disponibles.

L'UV4 doit être suivie au CRR, sauf exception

Où trouver l'offre des UV2, UV3 et UV 4 ?

En ligne sur le site internet du CRR, rubrique Actualités / rentrée 2026-2027 (tout en bas de la page) - [Actualités du CRR - Ville de Paris](#) :

- Affichage des cours Culture et création
- Nouveauté autour de la création
- Catalogue des UV 2, 3, 4 et UE 2, 3 dans le réseau parisien
- Planning de musique de chambre

L'offre de création au CRR

- Ensemble CRRéation
- Laboratoire d'Improvisation et d'Hybridation
- Collectif de Réinterprétation Interdisciplinaire
- Initiation à la composition instrumentale et vocale
- Atelier contemporain

Les studios de travail

Les studios de travail sont à demander aux agents d'accueil. Suivant les disponibilités, ils se verront attribuer une salle pour un temps déterminé (maximum 2 heures par jour)

- **A partir du jeudi 11 septembre 2026,** les élèves devront impérativement déposer l'accusé réception de leur inscription administrative pour obtenir la clé.
- **A partir du lundi 5 octobre 2026,** les élèves devront impérativement déposer leur carte d'élève pour obtenir la clé.
- A l'issue du temps d'occupation, les élèves devront veiller à la propreté et la remise en ordre (ranger les pupitres et les chaises, fermer les pianos et les fenêtres) de la salle et devront la refermer avant de restituer la clef à l'accueil pour récupérer leur carte ou document.
- Les agents d'accueil tiennent à cet effet un registre où sont consignés le nom et le prénom de l'élève, sa classe ou sa formation, la salle attribuée ainsi que son horaire d'utilisation.
- Lors d'un travail en groupe un ou une des élèves devra se signaler comme responsable.
- Le non-respect des consignes par un élève ou un groupe d'élèves pourra entraîner, sur décision de la direction, l'exclusion temporaire ou définitive du bénéfice de l'utilisation des salles

Pôle bien-être, santé, prévention, accessibilité et handicap



Le pôle bien-être, santé, prévention, accessibilité et handicap se donne ainsi comme objectif de prendre en charge (**prévention, soins**) la spécificité des maux de nos élèves : anxiété, pression psychologique, douleurs musculo-squelettiques, maladies somatiques...

Consultations des kinésithérapeutes
Consultations d'un psychologue

Permanence le mercredi.

Confidentialité

Autorisation parentale pour les élèves mineurs

Bonne rentrée à tous et à toutes !

CRR de PARIS 2026-2027



CRR DE PARIS
IDA RUBINSTEIN